

Télécharger les données au format tableur

Une exploitation sur cinq engagée dans une démarche qualité

En 2010, 22 % des exploitations de France métropolitaine réalisent au moins une production sous signes de qualité, hors produits viticoles et biologiques. Leurs exploitants, en majorité des éleveurs, sont plus jeunes et mieux formés.

Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) regroupent l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) et son équivalent européen l'Appellation d'Origine Protégée (AOP), l'Indication Géographique Protégée (IGP), le Label Rouge ainsi que l'Agriculture Biologique. Ce dernier signe n'est pas pris en compte dans cette étude, tout comme les produits viticoles qui ont déjà fait l'objet de précédentes publications. Les SIQO, au sens de cette étude, concernent 49 000 exploitations, soit 10 % des exploitations

métropolitaines. De plus, 22 100 producteurs (4,5 %) ont opté pour la Certification de Conformité Produit (CCP). Les produits sous SIQO et CCP se caractérisent par un agrément officiel accordé sous la condition du bon respect d'un cahier des charges préalablement défini et sont soumis à un dispositif de contrôle. Par ailleurs, 52 100 producteurs (11 %) sont engagés dans d'autres démarches de qualité, comme par exemple, les mentions valorisantes telles que produits « fermiers » ou « de montagne », ou des marques collectives. Une exploitation peut avoir plusieurs signes différents de qualité. Au total, 106 500 exploitations de France métropolitaine sont engagées dans au moins une démarche qualité que ce soit par les SIQO, les CCP ou toute autre démarche.

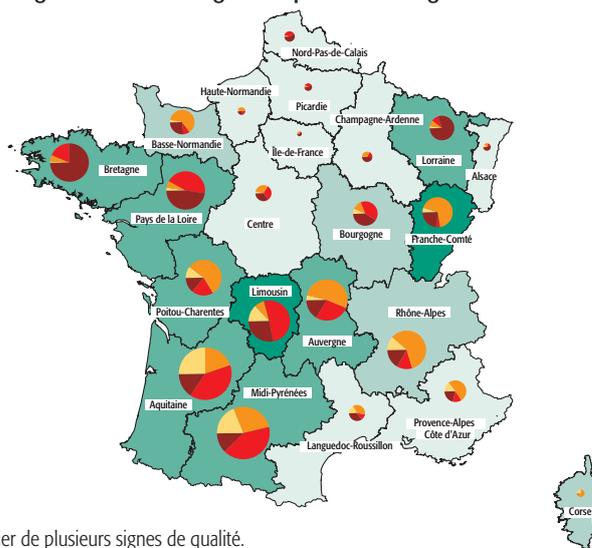
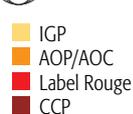
Une répartition équilibrée des signes de qualité dans le Sud-Ouest

Répartition des exploitations agricoles selon le signe de qualité et la région en 2010¹

Exploitations avec au moins un signe de qualité hors viticulture et agriculture biologique (en %)



Nombre d'exploitations selon le signe de qualité



1. Une même exploitation peut bénéficier de plusieurs signes de qualité.

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine ; et pour les exploitations sous signe de qualité, hors viticulture et agriculture biologique.

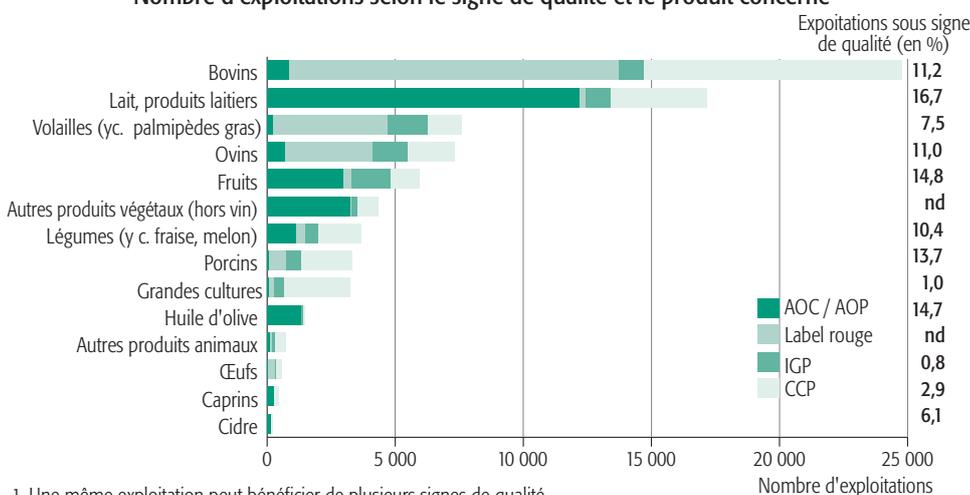
Label Rouge pour la viande bovine...

Le Label Rouge séduit 4,5 % des exploitants. Parmi ces 22 000 exploitations, une grande majorité est sous ce label pour leurs productions animales : 58 % pour les bovins, 20 % pour les volailles et 16 % pour les ovins. Le Limousin apparaît comme le champion incontestable de ce signe : 23 % des agriculteurs de cette région sont engagés dans cette démarche. Les éleveurs de >

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

Label Rouge pour les viandes, AOP pour les produits laitiers et les produits végétaux

Nombre d'exploitations selon le signe de qualité et le produit concerné¹



1. Une même exploitation peut bénéficier de plusieurs signes de qualité.

Lecture : 7,5 % des exploitations élevant des volailles ont au moins un produit sous signe de qualité. Le Label Rouge est le signe plus répandu.

Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine, hors viticulture et agriculture biologique.

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

Pour en savoir plus...

■ **Agriculture bio :**
« Des agriculteurs bio diplômés, jeunes et tournés vers les circuits courts »,
Agreste Primeur n° 284,
juin 2012

■ **Viticulture :**
« Fortes identités géographiques »,
Agreste Primeur n° 271,
novembre 2011

> bovins sont particulièrement concernés : un sur trois est en Label Rouge. L'Aquitaine et Midi-Pyrénées, viennent juste après, chacune ayant près de 4 000 producteurs en Label Rouge, des éleveurs de bovins, ovins et volailles essentiellement. Ce signe de qualité est également assez répandu en Pays de la Loire avec 2 500 exploitants, et un peu moins en Auvergne et en Bourgogne avec respectivement

8 % et 6 % de leurs agriculteurs concernés.

...IGP pour les fruits et la viande

Plus de la moitié des 8 200 exploitations ayant déclaré une production sous Indication Géographique Protégée est implantée en Aquitaine et Midi-Pyrénées. Les productions les plus représentées en IGP sont les fruits avec 1 600 producteurs

dont 1 000 en Aquitaine, pour la plupart producteurs de pruneaux d'Agen, les volailles avec 1 500 agriculteurs d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées, puis la viande ovine avec 1 400 éleveurs essentiellement en Limousin et Poitou-Charentes. Enfin, la production de viande bovine sous IGP occupe la quatrième place avec 1 000 éleveurs, pour moitié en Midi-Pyrénées. La production porcine, quant à elle, concerne 600 éleveurs implantés en Aquitaine et en Midi-Pyrénées. Le plus souvent, la production sous IGP se cumule avec le Label Rouge.

AOC/AOP pour les produits laitiers et végétaux

Bien que l'AOP concerne une grande diversité de produits, plus de la moitié des 23 400 exploitations en AOP est orientée vers le lait et les produits laitiers. Les régions pilotes en matière d'AOP sont pour la plupart productrices de beurres ou de fromages d'appellation. La région Franche-Comté occupe une place prépondérante : 28 % des exploitants franc-comtois sont engagés dans la production d'appellations fromagères AOP. Avec 14 % des agriculteurs en AOP, >

Productions en démarche qualité : 90 % de moyennes et grandes exploitations

Caractéristiques des exploitations engagées dans une démarche qualité

	Caractéristiques des exploitations					Chef d'exploitation ou premier coexploitant		
	Nombre	Exploitations			Nombre moyen d'UTA	Titulaire bac et plus en %	Moins de 40 ans en %	Âge moyen
		Moyennes en %	Grandes en %	Forme sociétaire en %				
AOC/AOP	23 400	44	41	43	1,98	39	23	48
Indication Géographique Protégée (IGP)	8 200	40	51	50	2,18	44	22	47
Label Rouge (LR)	22 000	44	47	47	1,88	42	25	42
Ensemble des signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)¹	49 000	43	45	45	1,95	40	23	47
Certification de Conformité Produit (CCP)	22 100	31	61	55	2,39	48	24	46
Autre démarche qualité (mentions valorisantes et marques collectives)	52 100	30	63	56	2,25	46	24	46
Ensemble des exploitations engagées dans une démarche qualité¹	106 500	36	54	50	2,12	44	23	47
Ensemble des exploitations	490 000	31	33	31	1,53	37	17	51

1. Une même exploitation peut bénéficier de plusieurs signes de qualité.

Champ : ensemble des exploitations agricoles de France métropolitaine, hors viticulture et agriculture biologique.

Source : SSP – Agreste – Recensement agricole 2010

> 3 400 Auvergnats ont choisi également ce signe. Les trois-quarts d'entre eux s'orientent vers les produits laitiers, les autres vers les lentilles vertes du Puy. En Rhône-Alpes, 9 % des exploitations en AOP proposent une palette diversifiée de produits. Outre les AOP fromagères qui mobilisent la moitié des producteurs de ce signe, celles de la noix de Grenoble, de l'olive noire et l'huile d'olive de Nyons, de la volaille de Bresse sont bien présentes. Dans le Sud-Ouest, les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine comptent, respectivement, 2 600 et 2 000 exploitations engagées en AOP, majoritairement pour des produits laitiers. D'autres productions (noix du Périgord, chasselas de Moissac, Armagnac, piment d'Espelette...) occupent néanmoins une place de choix. En Basse-Normandie la moitié des 1 700 exploitations produisant des AOP l'est pour une production laitière, l'autre moitié se consacrant à la production de pommes à cidre, de cidre et de Calvados. La région Poitou-Charentes se distingue particulièrement pour la production de Cognac et de Pineau des

Charentes qui concerne 2 400 producteurs sur les 2 900 sous AOP. Celle du lait porte sur le beurre Charentes-Poitou et le Chabichou du Poitou. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la production phare en AOP est l'huile d'olive, avec 800 exploitations sur les 1 200 sous AOP que compte la région.

CCP pour les bovins, le lait et les grandes cultures

La CCP est particulièrement bien implantée dans le secteur bovin avec 10 100 éleveurs sur les 22 100 producteurs sous ce signe. Quatre régions sont principalement concernées : la Lorraine, la Bretagne, le Limousin et les Pays de la Loire. Le lait et les produits laitiers occupent la deuxième place avec 3 800 producteurs, suivis des grandes cultures, de la viande porcine, de la volaille et des fruits. La Bretagne concentre, à elle seule, la moitié des exploitants sous CCP pour les produits laitiers et la viande porcine. Elle regroupe également, avec les Pays de la Loire, la moitié des producteurs de volaille sous ce signe. Le Limousin est, quant à

lui, plutôt spécialisé en production de viande ovine sous CCP et la Lorraine en viande bovine.

SIQO dans les moyennes et grandes exploitations essentiellement

Toutes orientations confondues, 45 % des exploitations bénéficiant d'un SIQO sont des grandes exploitations et 43 % des moyennes, contre respectivement 32 % et 29 % pour les exploitations non engagées dans cette démarche qualité. La part des petites exploitations est plus forte pour les orientations grandes cultures, maraîchage, cultures fruitières et élevage bovins viande alors que la quasi-totalité des exploitations spécialisées en élevage bovins lait et élevage hors-sol se classe dans les moyennes et grandes exploitations. Au total, 45 % des exploitations avec un SIQO optent pour un statut sociétaire contre 28 % pour les exploitations non engagées dans cette démarche qualité. Elles regroupent près des deux-tiers de la SAU. EARL et GAEC constituent les formes sociétaires les plus fréquemment rencontrées. Elles

Pour en savoir plus...

Consultez les sites Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

▼
Résultats
Onglet Recensement agricole 2010

et de l'Inao : www.inao.gouv.fr



Les autres démarches de qualité

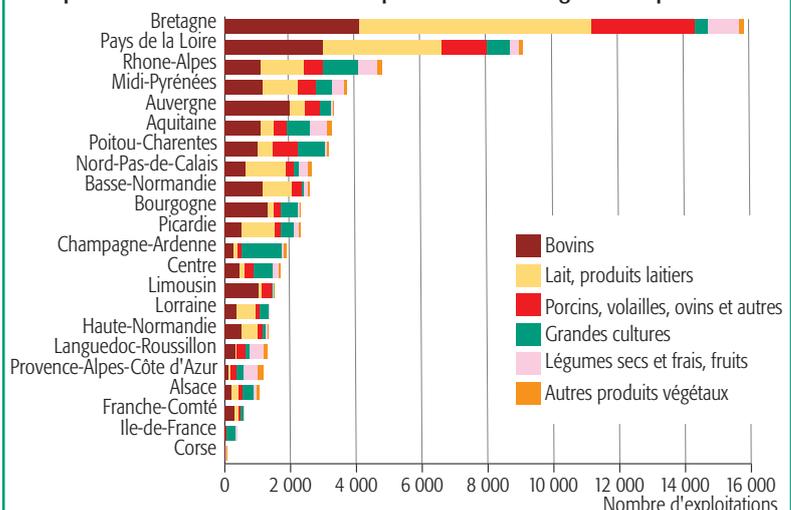
■ Les autres démarches de qualité regroupent les mentions valorisantes officielles et diverses marques collectives.

■ Au total, 52 100 exploitations s'engagent dans ces autres démarches, soit près de la moitié des exploitations impliquées dans une démarche de qualité (signes officiels y compris). Huit fois sur dix, les exploitations impliquées dans ces autres démarches de qualité ne s'engagent pas dans les SIQO ou les CCP.

■ La Bretagne et les Pays de la Loire ont particulièrement recours à ce mode de valorisation de leurs productions. Le Limousin affiche pour sa part une stratégie différente : sur les 1 400 exploitations concernées, 840 produisent également sous SIQO ou CCP. Tout comme les SIQO et les CCP, les trois-quarts des autres démarches de qualité sont entreprises pour des produits « animaux » dont l'essentiel se compose des bovins, du lait ou des productions laitières.

Bretagne et Pays de la Loire très engagées dans les autres démarches de qualité (hors SIQO et CCP)

Répartition des autres démarches qualités selon la région et le produit ¹



1. Une même exploitation peut bénéficier de plusieurs produits en autre démarche de qualité.
Champ : exploitations agricoles de France métropolitaine, hors viticulture et agriculture biologique.

➤ représentent, respectivement, 24 % et 18 % des exploitations bénéficiant d'un SIQO.

Deux UTA en moyenne par exploitation avec SIQO

En 2010, les exploitations bénéficiant d'un SIQO représentent 13 % du volume de travail agricole total alors qu'elles ne représentent que 10% des exploitations. Elles emploient, en moyenne, l'équivalent de 1,95 personne à temps complet contre 1,49 pour les autres exploitations. Elles sont plus nombreuses à faire appel à de la main-d'œuvre salariée (19 % des exploitations contre 16 %). Globalement, le temps de travail salarié représente 13 % du temps de travail total généré dans les exploitations bénéficiant

d'un SIQO. Il est proche de 20 % au sein des exploitations spécialisées en maraîchage, en cultures fruitières, en élevage hors-sol et en grandes cultures, contre moins de 10 % dans les élevages d'herbivores.

Des chefs d'exploitation plus jeunes et mieux formés

Avec une moyenne d'âge de 47 ans, les chefs d'exploitations engagés dans un SIQO ont en moyenne 4 ans de moins que les autres agriculteurs. Cette différence est beaucoup plus marquée pour les exploitations spécialisées en ovins-caprins que pour les exploitations spécialisées en cultures fruitières, en bovins lait ou en maraîchage horticul- ture. Tous SIQO confondus, les

exploitants les plus jeunes produisent plutôt des produits d'origine animale : viande bovine ou ovine, volailles ou lait. Les exploitants avec productions sous signes de qualité ont généralement un niveau de formation agricole plus élevé que la moyenne des exploitants agricoles. Les producteurs de légumes, de cidre, de grandes cultures, ainsi que les éleveurs de porcins et de caprins sont généralement les plus diplômés.

Charlotte Creusat
INAO

Bernadette Dutheil
SRISE Auvergne

Hubert Guicheney
SRISE Aquitaine

Jérôme Lerbourg, José Masero
SSP

Les signes de qualité : de quoi parle-t-on ?

La présente publication ne traite pas de l'Agriculture Biologique ni de la viticulture qui ont fait l'objet d'études spécifiques. Le champ géographique concerné est la France métropolitaine.



AOC/AOP : 23 400 exploitations

L'Appellation d'Origine Contrôlée désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (production, transformation et élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit.

L'Appellation d'Origine Protégée est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.



IGP : 8 200 exploitations

L'Indication Géographique Protégée désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.



Label Rouge : 22 000 exploitations

C'est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires.

L'AOC/AOP, l'IGP et le Label Rouge sont des démarches collectives, obligatoirement portées par une structure fédérative, l'Organisme de

Défense et de Gestion (ODG) qui représente et rassemble les opérateurs de la filière du produit. Hors produits viticoles, au 31 décembre 2011, 533 produits AOP dont 83 français et 499 produits IGP dont 105 français sont enregistrés auprès de la Commission européenne. Environ 470 produits Label Rouge sont enregistrés en France.



L'Agriculture Biologique : 18 000 exploitations

L'Agriculture Biologique garantit que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences.

L'AOC/AOP, l'IGP, le Label Rouge et l'Agriculture Biologique constituent les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).



La **CCP** : 22 100 exploitations

La Certification de Conformité Produit n'est pas classée en SIQO. Elle atteste qu'une denrée alimentaire ou un produit agricole est conforme à des règles spécifiques et à des caractéristiques préalablement fixées qui le distinguent du produit courant. Les CCP (près de 300 en 2012) sont enregistrés auprès du ministère de l'Agriculture et sont publiées au Journal Officiel.

Les **autres démarches qualité** : 52 100 exploitations

Elles regroupent des mentions valorisantes officielles (« montagne », « fermier », « produits pays », « haute valeur environnementale ») et diverses marques collectives.